

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du collège Challemel Lacour

s'est réuni le : **jeudi 27 septembre 2018**

sous la présidence de Monsieur TREFEU Frédéric, Principal.

Nombre de membres composants le conseil : 22

Nombre de membres présents au début du conseil : 16

Nombre de membres excusés :

Secrétaire de séance : Mme Besnard et M. Legrand

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Adoption du PV du Conseil d'administration du 28 novembre 2017.
- Adoption de l'ordre du jour.

⇒ **Affaires pédagogiques :**

- 1) Rapport annuel de fonctionnement
- 2) Bilan de rentrée
- 3) Autorisation de se constituer partie civile
- 4) Projet d'établissement
- 5) Présentation du conseil pédagogique

⇒ **Affaires administratives et financières :**

- 1) Crédits pédagogiques 2018
- 2) Frais de déplacement
- 3) Don à l'AS
- 4) Tarifs 2019
- 5) Convention d'occupation précaire
- 6) Convention collège/PMF/Hausfater/Notre Dame de la Providence

⇒ **Questions diverses**

Le quorum étant atteint (16 présents), la séance est ouverte à 18h05.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Besnard et M. Le Grand sont désignés secrétaires de séance.

Adoption du PV du Conseil d'administration du 26 juin 2018

Le procès-verbal du conseil d'administration du 26 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

⇒ Affaires pédagogiques :

1) Rapport annuel de fonctionnement

M. Tréfeu présente le rapport annuel de fonctionnement et commente les indicateurs : on remarque un taux de réussite au DNB excellent, 95% et une diminution du taux de redoublement en primaire. M. Tréfeu indique que tous les élèves de 3^{ème} de l'an passé avaient une solution d'orientation en septembre.

Le collège Challemel Lacour ne dispose plus depuis 2017 d'assistante sociale rattachée à l'établissement.

M. Tréfeu observe un nombre important de conseils de discipline l'an passé, 6, ce qui est assez rare pour l'établissement.

- Activités pédagogiques

Beaucoup d'activités pédagogiques ont été menées et témoignent du dynamisme de l'établissement.

M Gauthier se dit satisfait de la résidence d'artiste de M Tabur. Les élèves ont manifesté un grand intérêt lors des séances. L'artiste s'est montré heureux de cette collaboration, du vernissage et de l'exposition.

M Legrand ajoute que le festival du livre de Deauville a permis à tous et même aux faibles lecteurs de s'engager dans un projet de lecture. La cérémonie de remise du prix des ados et la rencontre avec les écrivains à Deauville a bien plu aux élèves qui se sont montrés attentifs.

M Tréfeu présente le dispositif professionnel en 4^{ème}, 4 élèves y ont participé de façon assidue et 2 élèves occasionnellement. Il permet aux élèves en recherche d'orientation professionnelle de découvrir plusieurs secteurs.

M Tréfeu a formulé 3 demandes pour l'atelier relais à Granville. Aucune des demandes n'a pu aboutir, une famille a refusé la proposition et les deux autres ne correspondaient pas au profil recherché.

Les élèves de 3^{ème} intéressés par une filière professionnelle se sont rendus au forum des formations professionnelles.

Les élèves n'ont pas été formés au PSC1 l'an dernier, les responsables de la formation voulaient montrer par ce blocage leur désaccord avec les moyens trop faibles donnés pour la réaliser.

La labellisation E3D a été demandée et obtenue pour l'établissement au vu de tout ce qui est fait dans l'établissement en ce sens.

La conférence « Mieux dormir pour mieux apprendre » organisée par Mme Roudaut a remporté un vif succès.

Mme Forestier remarque que trop d'élèves ne déjeunent pas correctement le matin ce qui nuit à leur bien être et à leurs apprentissages.

La médiation par les pairs qui a bien fonctionné reprendra au cours du 2^{ème} trimestre, une heure par semaine.

La rénovation des toilettes devrait se terminer au mois de novembre. Elle aurait dû l'être pour la rentrée mais les entreprises ont pris du retard.

- Orientation

Le taux de passage en seconde reste bon, l'important est que les élèves obtiennent une orientation qu'ils ont choisie et en adéquation avec leurs possibilités de réussite.

Le conseil école-collège fonctionne bien, les échanges sont réguliers. Il faut maintenant installer à cette image le conseil collège-lycée. Une réunion est prévue le 12 octobre avec les collèges du secteur au lycée Littré.

M Tréfeu évoquent des problèmes avec notre logiciel pronote en début d'année. Il n'était pas possible de se connecter. Le problème a été résolu. Les parents doivent activer leurs codes pour accéder aux différentes fonctionnalités et ce au moins une fois par trimestre.

- Infirmierie

M Bourdon note un passage à l'infirmierie toujours plus important d'année en année. M Tréfeu explique que Mme Pontais a désormais un poste à plein temps, que l'épidémie de gastro a été importante l'année dernière, et que les fortes chaleurs du mois de juin ont provoqué des maux de tête chez les élèves qui ne s'hydratent pas suffisamment.

M Tréfeu note également le nombre important d'ESS.

M Penloup s'interroge au niveau du harcèlement scolaire qui semble devenir récurrent. Mme Forestier répond que le mot est maintenant banalisé, qu'il est difficile de repérer la véritable part du harcèlement. « Toutes les situations » sont prises au sérieux et sont suivies de près par l'équipe afin de désamorcer les problèmes au plus tôt.

- C.D.I.

Mme Bouaviseth relève une forte fréquentation du cdi, pour les prêts et pour y travailler mais aussi pour les différents ateliers proposés. (Club cdi, club manga, club lecture, concours...)

- F.S.E.

Le FSE participe financièrement aux différents projets du collège.

Mme Le Gohiec s'interroge sur l'absence de réunion et d'information pour le voyage en Allemagne du mois de décembre. Les parents se sont engagés dès juin en donnant un premier chèque et n'ont pas reçu d'informations. Une rencontre entre parents pourrait permettre d'organiser une vente pour diminuer le coût et elle conclut « qu'on ferme la porte aux parents pour organiser quelque chose ». Mme Besnard fait remarquer que les informations sur le voyage ont été données aux élèves, qu'une réunion trop précoce serait sans doute source d'oublis ensuite. Les enseignants mènent aussi des actions pour diminuer les coûts, et que depuis quelques années, peu de parents souhaitent s'engager dans des projets. Mme Le Gohiec pense qu'il faut relancer les parents par le biais d'une APE. M Gauthier évoque les actions qui seront menées par Chall'orch. Une mutualisation des actions pour financer toutes les sorties serait souhaitable. L'idée reste à creuser. M Bodin précise que les chèques de juin n'ont pas été encaissés et le seront à la fin du mois de septembre, ils étaient surtout la marque et l'assurance d'un engagement des familles, puisque les billets de train devaient être réservés en juin.

19h25 départ de M PENLOUP

- Bilan de l'Association sportive

Le bilan est présenté par M. Denis.

Constat : En 2017-2018, les bénéfices réalisés ont été faibles, la vente de t-shirts a été peu rémunératrice. M. Denis demande donc une augmentation des subventions de la part du collège.

- Evaluation du degré d'atteinte des objectifs

Concernant la communication, M. Trefeu précise que les objectifs ont été atteints depuis que les bulletins trimestriels servent aussi de moyen de communication auprès des parents d'élèves.

- Pronote

Rappel est fait aux parents d'utiliser leur propre compte prioritairement à celui de leur enfant.

- Régulation et perspectives

L'exposé est fait par M. Trefeu : Sont à développer les remplacements de courte durée.

Question de M. Bourdon : Pourquoi y a-t-il une interrogation sur l'extension de l'évaluation sans notes au cycle 4 ?

Réponse de M. Trefeu : Le projet est actuellement en cours de réflexion au sein de l'équipe éducative.

S'ensuit un débat autour de la question de l'évaluation par compétences.

Vote du rapport annuel de fonctionnement

abstentions : 0 oppositions : 0 adoption : 15

Le rapport annuel de fonctionnement est adopté.

2) Bilan de rentrée

Le bilan est exposé par M. Tréfeu.

- Devoirs faits

Le dispositif est présenté par Mme Houstin. Il est aménagé sur les plages horaires suivantes : 8 h – 9 h et 17 h – 18 h. Les enseignants se sont très bien impliqués dans ce dispositif.

10 à 12 élèves sont concernés en moyenne par créneau horaire.

A l'avenir, 12 plages horaires supplémentaires seront ouvertes dans l'emploi du temps des élèves.

Est demandé aux élèves intéressés un engagement à l'année. Les objectifs sont les suivants : l'autonomie, mais aussi le suivi individuel des élèves.

Le collège recevra de la part des PEP de la Manche une aide qui permettra le financement de 6 h assurées par des AED.

Question de Mme Clavez : Avez-vous des élèves inscrits au CLAS ? 4 places seulement sont occupées par des collégiens.

Réponse de M. Tréfeu : Les élèves du collège Challemel Lacour n'en ont pas besoin car ils bénéficient des dispositifs existant au collège.

Vote de la convention concernant l'apport de l'ADEPEP pour des AED du collège :

oppositions : 0 abstentions : 0 adoption : 15

La convention avec l'ADEPEP est adoptée.

- I.M.P.

M. Tréfeu détaille leur ventilation.

Un débat a lieu autour du degré de rémunération des intervenants au CVC. Une demande est faite d'augmenter de 0,25 à 0,5, au détriment de l'opération collège au cinéma.

- C.V.C.

M. Tréfeu explique au conseil d'administration que, comme l'année passée, les représentants élèves au CVC seront élus par les délégués élèves. Il y aura par conséquent 8 représentants élèves (2 par niveaux). M. Tréfeu pense qu'il faut autant de membres adultes (consultatifs) et demande, qu'après les prochaines élections, 3 représentant parents, 3 représentants personnels éducatifs et CD50 du collège se proposent, sachant que Mme Forestier CPE fait partie d'office de ce CVC.

Mme Le Gohiec rappelle qu'autrefois les parents faisaient partie du CVC.

M. Gauthier demande s'il sera fait un bilan de ces actions. M. Tréfeu répond que ce le sera l'année prochaine.

Mme Trutin demande combien de fois le CVC se réunit-il par an ? (question posée afin de savoir si la présence des parents d'élèves au CVC est possible). M. Tréfeu répond qu'il doit se réunir au plus vite, au retour des vacances de novembre. M. Bourdon demande s'il peut se réunir sur la pause de midi. M. Tréfeu répond affirmativement, et demande que les parents déposent leurs candidatures avant octobre

abstentions : 4 oppositions : 0 adoption : 11

La composition du CVC est adopté.

3) Autorisation de se constituer partie civile

abstentions : 0 oppositions : 0 adoption : 15

l'autorisation de se constituer partie civile est adoptée.

4) Projet d'établissement

Présentation en est faite par M. Tréfeu.

abstentions : 0 oppositions : 0 adoption : 15

le projet d'établissement est adopté.

5) Conseil pédagogique

M. Tréfeu communique au conseil d'administration la composition du conseil pédagogique. (cf. doc. Joint)

abstentions : 0 oppositions : 0 adoption : 15

le projet d'établissement est adopté.

⇒ Affaires administratives et financières

1) Crédits pédagogiques 2018

Leur présentation en est faite par M. Bodin.

abstentions : 0 oppositions : 0 adoption : 15

les crédits pédagogiques sont adoptés.

2) Frais de déplacement

abstentions : 0 oppositions : 0 adoption : 15

le remboursement des frais de déplacement est adopté.

3) Don à l'A.S.

abstentions : 0 oppositions : 0 adoption : 15

le don à l'A.S. est adopté.

4) Tarifs 2019

M. Gauthier demande si les tarifs de demi-pension 2 et 3 sont nationaux. M. Bodin répond que non, qu'ils sont fixés par l'établissement.

abstentions : 0 oppositions : 0 adoption : 15
les tarifs demi pension sont adoptés.

Autres tarifs : ils concernent les dégradations et les manuels. M. Trefeu rappelle que la fin de l'année 2018 a vu infliger un nombre plus élevé d'amendes (les manuels étant neufs à la rentrée).

abstentions : 0 oppositions : 0 adoption : 15
les autres tarifs sont adoptés.

Modalité de répartition des fonds sociaux :

abstentions : 0 oppositions : 0 adoption : 15
les modalités de répartition des fonds sociaux sont adoptés.

5) Convention d'occupation précaire

abstentions : 0 oppositions : 0 adoption : 15
la convention d'occupation précaire est adoptée.

6) Convention collège/PMF/Hausfater/Notre Dame de la Providence

Remarque de Mme Besnard : Ce qui pose problème est l'association du collège Challemel Lacour à un collège privé dans le projet (pour diminuer les oûts)

abstentions : 1 oppositions : 0 adoption : 14
la convention est adoptée.

7) Projet d'ouverture d'une section sportive escalade

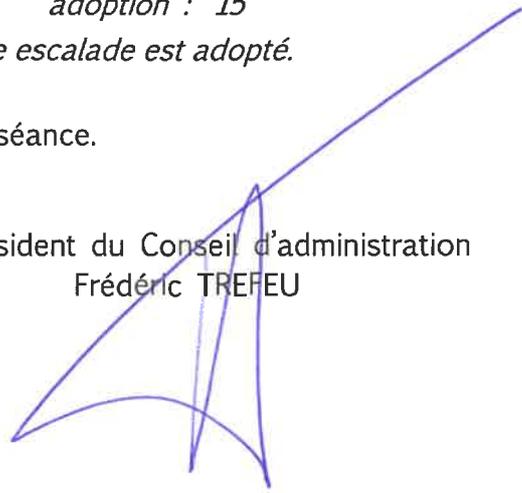
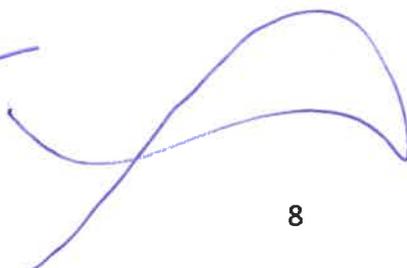
La présentation en est faite par M. Denis. Un créneau réservé à cette activité sera aménagé dans l'EDT à la rentrée 2019. Le dossier est à faire remonter avant le 16 octobre 2018.

abstentions : 0 oppositions : 0 adoption : 15
le projet d'ouverture d'une section sportive escalade est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Le Président clôt la séance.

Les secrétaires de séance
Céline BESNARD Cédric LE GRAND

Le président du Conseil d'administration
Frédéric TREFEU



Le Conseil Pédagogique

article L. 421-5 alinéa 2, article R. 421-41. 1 et .2 du code de l'éducation

La loi fixe la composition minimale du conseil pédagogique :

- au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement ;
- au moins un professeur par champ disciplinaire ;
- un conseiller principal d'éducation ;
- le cas échéant le chef de travaux.

Le conseil pédagogique peut associer toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction des sujets traités.

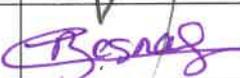
Le chef d'établissement préside le conseil pédagogique

Discipline	Représentant disciplinaire
Arts plastiques	M. GAUTHIER Stéphane
Documentation	Mme BOUAVISETH Louise
EPS	Mme DOMMANGET Claire
Histoire-géographie	Mme MONNIER Charlotte
Anglais	M HUET Régis
Allemand	Mme FREMY Maud
Espagnol / italien	M DEMAY Anthony
Lettres modernes/ Lettres classiques	Mme BESNARD Céline
Mathématiques	M VOVARD Mathieu
Education musicale	M. GALLET Bruno
Sciences physiques	M. CHAUDRE Denis
SVT	Mme SEILLIER Christelle
Technologie	M. BESNARD Cyril

=> Information du CA de la composition de ce Conseil pour 2018-19



<u>TITULAIRES</u>		
→ Membres de droit		
M. TREFEU	Principal	
Mme HOUSTIN	Principale adjointe	
M. BODIN	Gestionnaire	
Mme FORESTIER	C.P.E.	
M. DELAUNAY	Conseiller départemental	excusé
Mme BRUNAUD-RHYN	Conseiller départemental	
Mme CALVEZ	Conseillère municipale	
Mme BARDOU	UIA d'Avranches	excusée
→ Représentants des personnels d'enseignement, d'éducation, de surveillance et de documentation		
M. HUET	Professeur	
M. GAUTHIER	Professeur	
Mme REGONESI	Professeur	
M. CHAUDRE	Professeur	
M. LE GRAND	Professeur	
Mme MACIPE	Professeur	
→ Représentants des personnels d'admin et d'intendance, de santé scolaire, sociaux, techniques, ouvriers, de service et de laboratoire		
	ATEC	
	ATEC	
→ Représentants des parents d'élèves		
M. BOURDON		
M. PENLOUP		
M. CAUVET		
M. DUVIVE		
Mme LE GOHIEC		
M. AUBREE		
→ Représentants des élèves		
ALLAIN William		
HETA Céline		

<u>SUPPLEANTS</u>		
→ Membres de droit		
M. NAVARRET	Conseiller départemental	
Mme NOUVEL	Conseiller départemental	
	Représentant de la Mairie	
→ Représentants des personnels d'enseignement, d'éducation, de surveillance et de documentation		
Mme CHEVALLIER-GUIRAUD	Professeur	
Mme DAUTEUIL	Professeur	
M. DENIS	Professeur	
M. GALLET	Professeur	
Mme BESNARD	Professeur	
→ Représentants des personnels d'administration et d'intendance, de santé scolaire, sociaux, techniques, ouvriers, de service et de laboratoire		
	ATEC	
	ATEC	
→ Représentants des parents d'élèves		
M. LAMBERT		
Mme BOULC'H		
Mme TRUTIN		
Mme GOSSELIN		
→ Représentants des élèves		
DALIGAULT Joshua		
ROUSSEL Romane		
→ Membres consultatifs		
Mme RIVIERE-DAILLENCOURT	Représentant Communauté de communes	
Mme EVEILLEAU	Agent comptable	

